



La Wantzenau

COMMUNE DE  
LA WANTZENAU

# ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Engagés au cours du mois de : octobre 2023  
 Par M<sup>me</sup> Michèle KANNENGIESER  
 Fonctions : Maire de la Commune  
 Résidence administrative : La Wantzenau

I - Motifs et lieux des déplacements	Dates	Distance en KM	Heure	
			départ	arrivée
<u>Voyage d'études organisé par la Région Grand Est relatif aux nouvelles mobilités - Destinations: Amiens et Gand en Belgique</u>	<u>du 23/10/2023 au 25/10/2023</u>	<u>2227</u>		
II - Décompte des indemnités journalières		Km à reporter sous III B (2)	<u>2227</u>	Indemnités de base à rép. sous II
1) Frais de tournée		_____	_____	_____
2) Frais de mission les 10 premiers jours		_____	_____	_____
Frais de mission à partir du 11 <sup>ème</sup> jour		_____	_____	_____
Frais de mission à partir du 31 <sup>ème</sup> jour		_____	_____	_____
III - Frais de transports		Total des frais de tournée ou de mission		<u>✓</u>
Date de la décision d'autorisation : <u>20/10/2023</u>	A) Transports publics : SNCF - Autocar - Avion - Taxi			
Genre de véhicule utilisé : <u>Range Rover Sport</u>	Trajet _____ billet à _____ = _____			
Puissance fiscale du véhicule : <u>19 CV</u>	Trajet _____ billet à _____ = _____			
Kilométrage annuel autorisé : <u>6</u>	TOTAL A <u>✓</u>			
Kilomètres parcourus depuis le début de l'année : <u>2227</u>	B) Indemnité kilométrique pour utilisation de véhicule personnel (2)			
	Jusqu'à 2000 km : <u>2000</u> km à <u>0,45</u> = <u>900</u>			
	De 2 à 10 000 km : <u>227</u> km à <u>0,55</u> = <u>124,85</u>			
	Après 10 000 km : _____ km à _____ = _____			
	TOTAL B <u>1024,85</u>			
	Total km décomptés sur le présent état (2) : <u>2227 km</u>			
Somme à payer				<u>1024,85</u>

Ordre de mission joint : 1

Le soussigné certifie en ce qui concerne les frais de transports ne bénéficier d'autres avantages que ceux portés sur le présent état. Certifié exact le présent état s'élevant la somme de :

4 La Wantzenau  
signature du Bénéficiaire

Le 08/01/2024 et quatre vingt cinq centimes

Vérfié et reconnu exact  
 Signature de l'Ordonnateur  
Michèle KANNENGIESER  
 Maire





La Wantzenau  
Communauté Urbaine de Strasbourg

# Ordre de mission

Le Maire de La Wantzenau

s'autorise,

à participer au :

- voyage d'études organisé par la Région Grand Est en Flandre (Belgique)

du vendredi 23 octobre 2023 au lundi 25 octobre 2023.

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'études à mener sur les nouvelles mobilités.

Objet du déplacement : appréhender sous tous ses aspects les approches novatrices en termes de déplacements doux et d'adaptations des voiries et flux de circulation.

Lieu du déplacement : Anvers et Gand en Belgique.

Moyen de transport utilisé : véhicule personnel .....

La Wantzenau, le 20/10/2023.....

Michèle KANNENGIESER, Maire.



## Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros - 67610 LA WANTZENAU  
Tél. 03.88.59.22.59 - Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : [info@la-wantzenau.fr](mailto:info@la-wantzenau.fr)

Site internet : [www.la-wantzenau.fr](http://www.la-wantzenau.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.

A Strasbourg, le 20/12/2023

### ATTESTATION DE PRÉSENCE

Je soussignée, Madame Claire HEIDSIEK, Directrice des Territoires, de l'Innovation et des Nouvelles Mobilités à la Région Grand Est, atteste que Madame Michèle KANNENGIESER a participé à l'ensemble des séquences du voyage d'études organisé par la Région Grand Est en Flandre, soit du 23 octobre 2023 matin au 25 octobre après-midi 2023. Les territoires de destination ont été les suivants : ANVERS, GAND ET DEINZE.

Fait pour valoir ce que de droit.

Claire HEIDSIEK

Directrice des Territoires, de l'Innovation et des  
Nouvelles Mobilités

Signé par : Claire HEIDSIEK  
Date : 20/12/2023  
Qualité : Directrice par intérim des Territoires de l'Innovation et des Nouvelles Mobilités

Ce document permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES


- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en  $\text{cm}^3$ )
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en  $\text{min}^{-1}$ )
- (V.7) CO<sub>2</sub> (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE / mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion ou 1<sup>er</sup> immatriculation et de la taxe > 36 CV
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro

Communauté européenne

République Française  
Ministère de l'Intérieur



## Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreenimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Reģistrārijūtīdostus; Registreringsbeviset; Регистрационный талон на автомобиль; Certificat de immatriculare.

2020EU12854

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-proprété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracté de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (V) Catégorie du véhicule (en cas de réception CE)

N° immatriculation Date de 1<sup>re</sup> immatriculation

A. FV-203-DW B. 17/11/2020

C.1 BPCE CAR LEASE

C.46 EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

G.1 ALAIN KANNENGIESER  
6 RUE DE MADRID

67610 EA-WANTZENAU

D.1 LAND ROVER  
D.2 EW55JM2MA5DAA

D.3 RANGE ROVER SPORT  
F.1 3700 F.2 3200  
G.1 2615 G.1 2540  
J.1 M1G J.1 VP

K.1 2007746\*1056\*04  
L.1 1997 L.2 221  
M.1 5

N.1 5750 N.2 84  
O.1 VISITE AVANT LE 17/11/2024

P.1 0 P.2 0  
Q.1 0 Q.2 0  
R.1 0 R.2 0

S.1 0 S.2 0  
T.1 0 T.2 0  
U.1 0 U.2 0

V.1 0 V.2 0  
W.1 0 W.2 0  
X.1 0 X.2 0

Y.1 0 Y.2 0  
Z.1 0 Z.2 0

AA.1 0 AA.2 0  
AB.1 0 AB.2 0  
AC.1 0 AC.2 0

AD.1 0 AD.2 0  
AE.1 0 AE.2 0  
AF.1 0 AF.2 0

AG.1 0 AG.2 0  
AH.1 0 AH.2 0  
AI.1 0 AI.2 0

AJ.1 0 AJ.2 0  
AK.1 0 AK.2 0  
AL.1 0 AL.2 0

AM.1 0 AM.2 0  
AN.1 0 AN.2 0  
AO.1 0 AO.2 0

AP.1 0 AP.2 0  
AQ.1 0 AQ.2 0  
AR.1 0 AR.2 0

AS.1 0 AS.2 0  
AT.1 0 AT.2 0  
AU.1 0 AU.2 0

AV.1 0 AV.2 0  
AW.1 0 AW.2 0  
AX.1 0 AX.2 0

AY.1 0 AY.2 0  
AZ.1 0 AZ.2 0  
BA.1 0 BA.2 0

BB.1 0 BB.2 0  
BC.1 0 BC.2 0  
BD.1 0 BD.2 0

BE.1 0 BE.2 0  
BF.1 0 BF.2 0  
BG.1 0 BG.2 0

BH.1 0 BH.2 0  
BI.1 0 BI.2 0  
BJ.1 0 BJ.2 0

D.21 M1GLDRVPO03K122

F.3 5700 E. SALWA2BY2MA736694

J.2 AC J.3 BREAK

P.3 EE P.0 10  
S.2 U.1 72

V.9 715/2007\*201B/1832ARPEURO8

Le sous-directeur de la protection des véhicules n'est pas responsable de la délivrance de ce certificat.

Zohair BOUADJICHE



Certificat d'immatriculation

FV-203-DW 17/11/2020